



DLAL FEAMPA - 2021-2027

GALPA

Îles et Estuaires Charentais

21 Mars 2025
Échillais

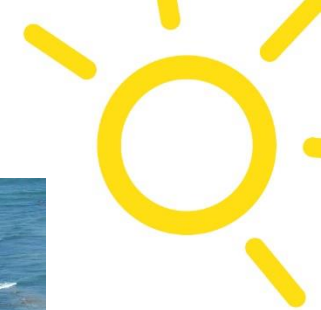


Ordre du jour

- Modifications nominatives de la composition du GALPA
- Informations diverses et éléments de contexte 2025 /2026
- Point d'avancement sur les dossiers sélectionnés et la consommation de la maquette financière
- Étude des projets soumis à la sélection du GALPA : 2 projets
- Informations relatives au réseau des GALPA
- Suite et calendrier



Composition GALPA

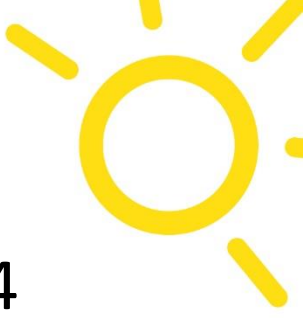


- 2 modifications nominatives → Notification à la Région
- Changement de représentant pour la structure **APPA**
 - **Cyril ROMERO**, directeur du syndicat mixte des ports de l'estuaire de la Seudre, remplace Pierre-Yves CHEVALIER pour l'Association des Ports de Plaisance de l'Atlantique pour le domaine « industrie nautique et navale » en tant que suppléant de Rodolphe MOUCLIER
- Changement de représentant pour la structure **LPO**
 - **Fabien MERCIER**, responsable du service connaissance et conservation à la LPO, remplace Louis DOREMUS pour la Ligue de la Protection des Oiseaux pour le domaine « société civile/animation/environnement » en tant que suppléant de Pauline LOUBAT



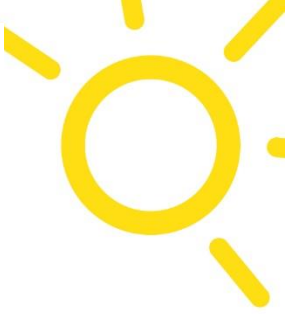
→ Validation de ces modifications

Informations diverses



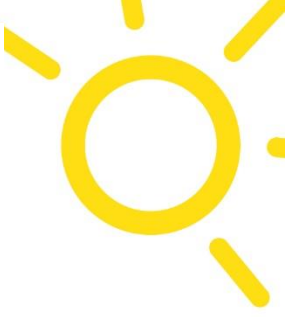
- 2nd avenant à la convention OI/GALPA signé en date du 10/12/2024
 - Demande de la Région.
 - Vise à simplifier les modalités de modification de la composition du GALPA et du plan d'actions. Aussi, si ces annexes venaient à être modifiées, ces décisions seraient notifiées à la Région et ne nécessiteront pas l'édition d'un nouvel avenant - modification de l'article de la convention
- 1^{er} avenant pour simplifier l'annexe correspondant à la composition du GALPA. Collèges détaillés supprimés au profit de grand bloc d'acteurs (signé en date du 9/10/2023)

Éléments de contexte 2025...2026



- 2025, l'année mi-parcours !
 - Calcul du dégagement d'office : 2025 correspond à la date de mi-parcours de la programmation. La commission européenne procédera au calcul du dégagement d'office au cours de cette année. Perte des crédits faute d'avoir été consommés dans les délais impartis.
 - Re-maquetage en 2026 à l'échelle régionale, à enveloppe constante. Suite à cela des échanges pourront avoir lieu à l'échelle régionale afin d'envisager un re-maquetage entre fiche OS dans le courant de l'année 2026.
 - Absence d'animateur au GALPA Côte Basque Sud Lande, Benoit Gary ayant quitté son poste après une courte année de fonction - Pas de projet sectionné à ce jour
 - Consommation de 50% de la maquette DLAL FEAMPA pour le GALPA IEC
 - Enjeux financiers
 - Faire perdurer la dynamique de sélection, enveloppe complémentaire ?
- Restrictions budgétaires, élections professionnelles et communales
 - Animation thématique sur le changement climatique. Sur quoi agit-on ? Comment anticiper ? (Dépôt FA 2)
 - Mener une évaluation à mi-parcours, faire un point d'étape pour interroger les outils et le fonctionnement. Fait-on évoluer le programme (restriction, dynamisation)
 - Montrer la plus-value du DLAL → Suite des fonds européens territorialisés....

État d'avancement GALPA régionaux



	Îles et Estuaires Charentais - IEC	Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre - BARVAL	La Rochelle Ré Aunis - LRR	Côte Basque Sud Lande - CBSL
Total de projets retenus	13 - 6 mutualisés	10 - 1 mutualisé	11 - 5 mutualisés	-
Total FEAMPA fléché	471 410€ 47% de la maquette	396 744€ 39,6% de la maquette	354 331€ 35% de la maquette	-
Montant moyen FEAMPA engagé par dossier	36 000€	39 000€	32 000€	-
Total FEAMPA payé	7 203€	16 225€	0€	-

En construction

Soumis à la sélection

Sélectionné - En attente de dépôt

En cours d'instruction

En cours de conventionnement

En cours de réalisation

- 13 dossiers sélectionnés
- Différents stades d'avancement
- Certains dossiers complexes en termes de montage administratifs et financiers
- 47% de consommation de la maquette prévisionnelle
- 6 dossiers mutualisés

Port Cotinière
Circuit découverte

PNM EGMP
SENSIBIOD

CAPENA
AROSE
CP : 17/03/2025

TMC / ADEI
Chaine de broyage
CP : 19/05/2025

CAPENA
ORION

QUALYSE
PREDICTO

CDPMEM 17
EPEEC

SRST
La Gaurivaudière
CP : 25/03/2024

CARA
Vidéo métiers et paysages
CP : 13/05/2023

ACRIMA
OPTIMAR
CP : 30/09/2024

GQ HMO
Festival Huitres
CP : 30/09/2024

CRC 17
OTA
CP : 30/09/2024

CARA
Escale Figaro
CP : 4/11/2024

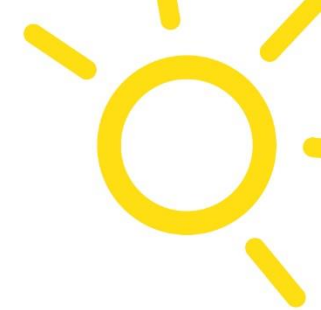
GALPA du
11/10/24

GALPA du
14/06/24

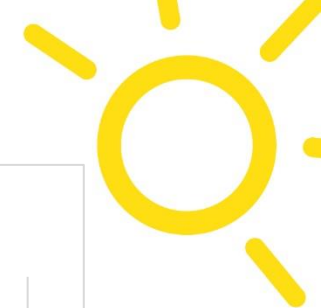
GALPA du
16/02/24

GALPA du
20/10/23

Consommation maquette



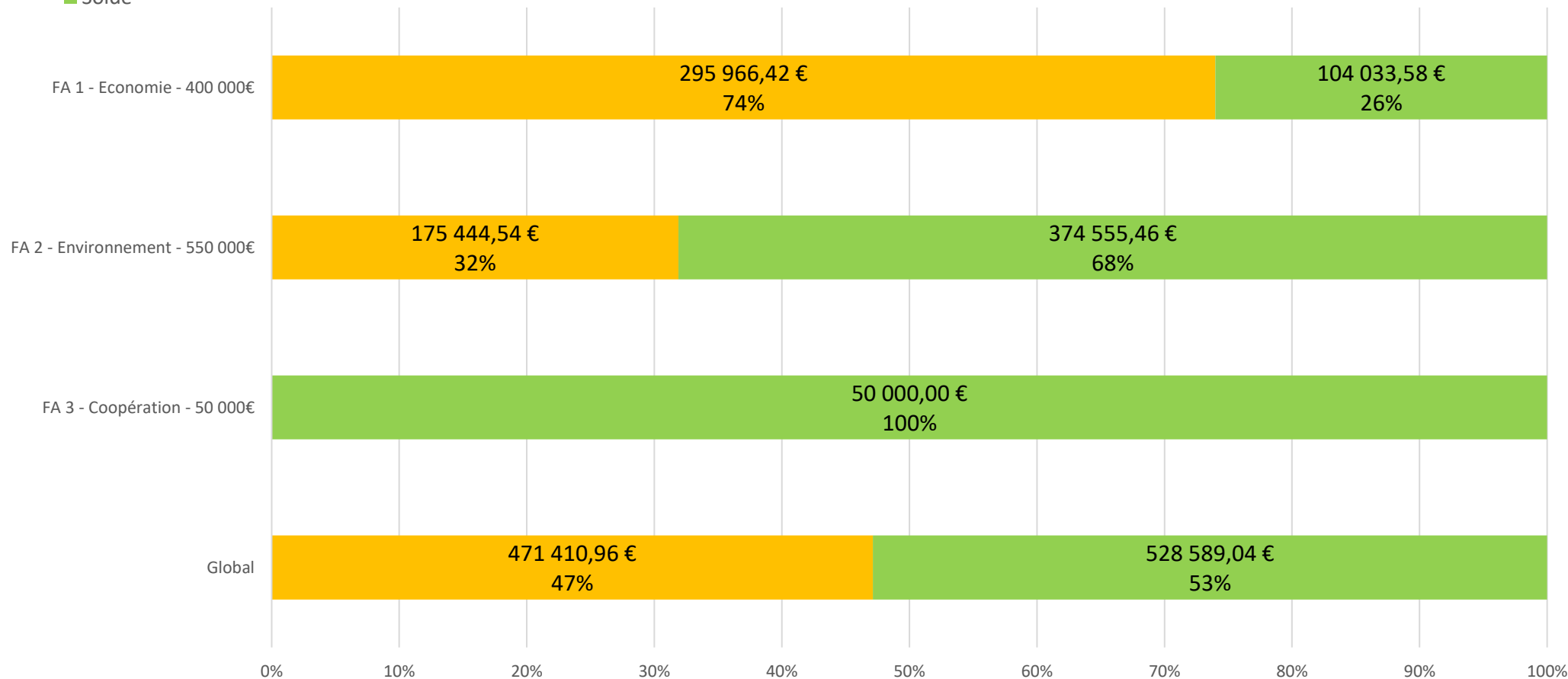
	Comité 1 20/10/23	Comité 2 16/02/24	Comité 3 14/06/24	Comité 4 11/10/24	TOTAL
FA 1 (400 000€)	129 856,01€ 32%	153 554,01€ 38%	0€ 0%	12 556,40€ 3%	295 966,42€ 74%
FA 2 (550 000€)	57 129,11€ 10%	0€ 0%	41 242€ 7%	77 073,43€ 14%	175 444,54€ 32%
FA 3 (50 000€)	0€ 0%	0€ 0%	0€ 0%	0€ 0%	0€ 0%
TOTAL 1 000 000€	186 985,12€ 19% maq	153 554,01€ 15% maq	41 242€ 4% maq	89 629,83€ 9% maq	471 410,96€ 47%

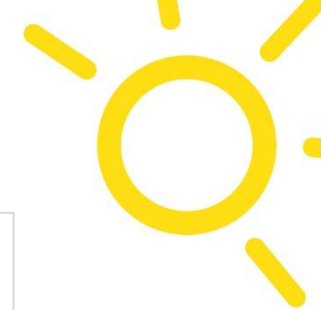


Consommation par fiche-action suite au GALPA du 11/10/2024

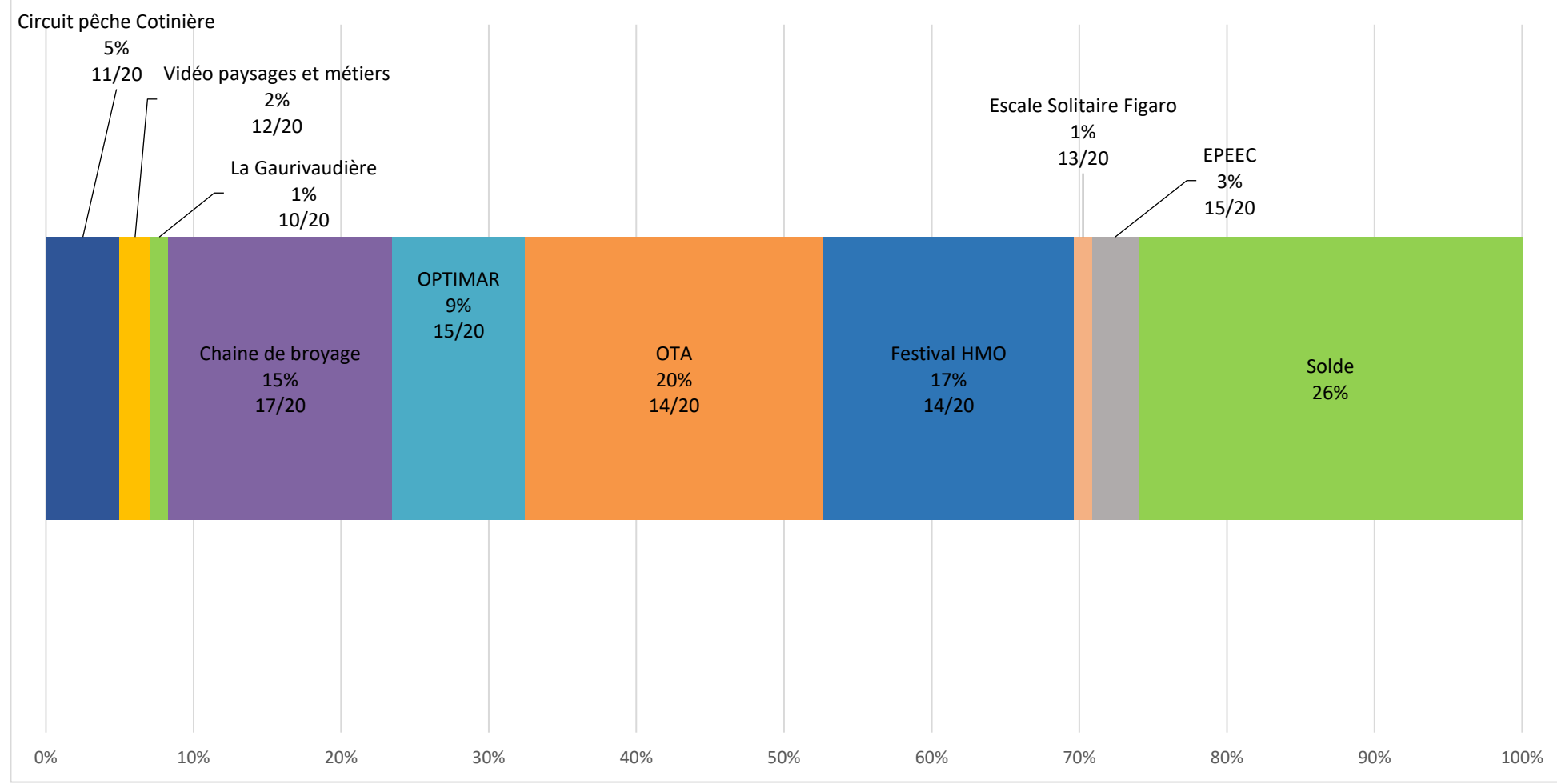
■ Consommé

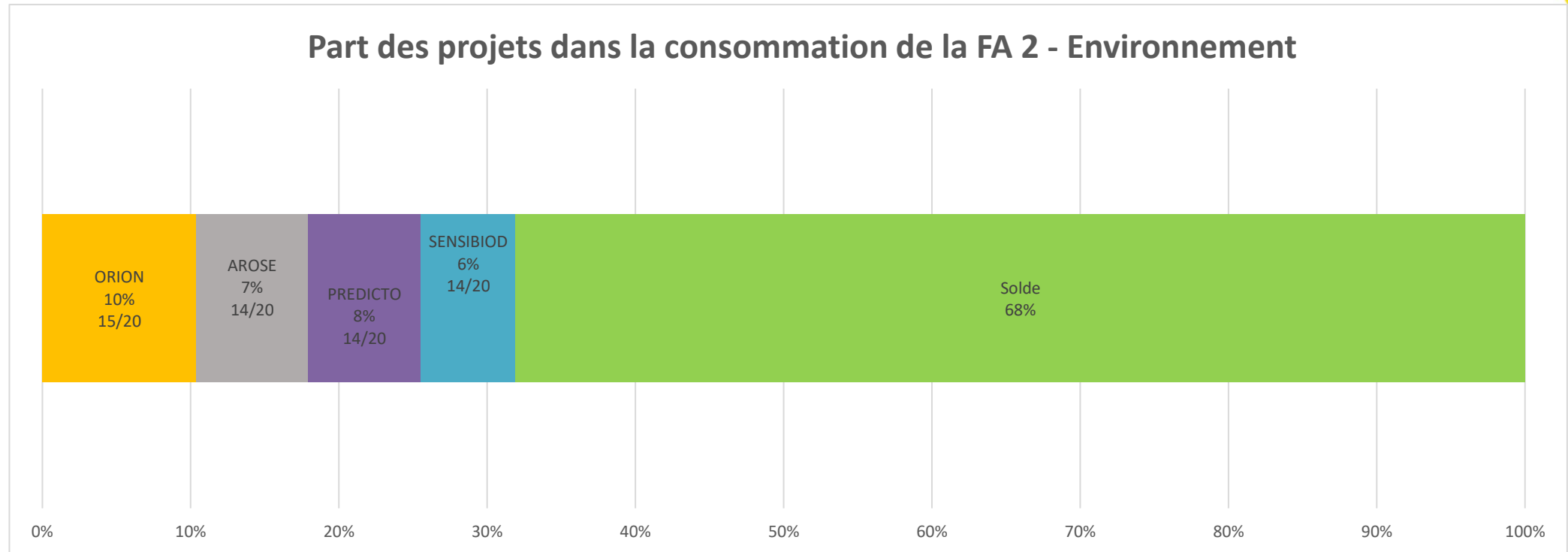
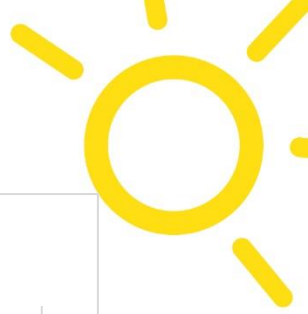
■ Solde





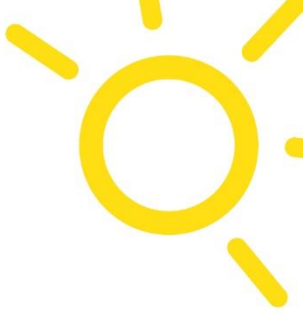
Part des projets dans la consommation de la FA 1 - Economie





- Priorisation des dossiers en fonction des enjeux et des bénéfices pour la pêche et l'aquaculture
- Le GALPA n'est pas une chambre d'enregistrement, les acteurs débattent des projets
- FA1 : on voit que les projets consommant un fort pourcentage de l'axe sont ceux les plus représentatifs pour les filières et ceux les mieux notés

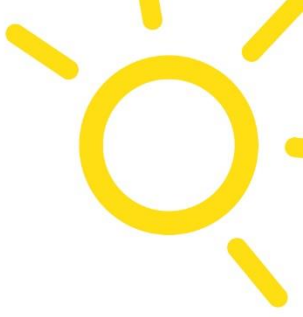
Étude des projets soumis à la sélection du GALPA



Projets proposés à la sélection le 21/03/2025

- 2 projets proposés - 55 644,40€ - 5,5% de la maquette
- 2 dossiers mutualisés avec LRRA à 50%/50%
- Projets étudiés dans le cadre du comité technique du 24 février 2025
 - Membres techniques des filières P&A et des collectivités
 - Débat autour des projets
 - Notation du porteur de projet et des membres cotech
 - Proposition de cette notation aux membres GALPA
- Montage des dossiers complets en suivant
- Passage en CP en 2025...

Étude des projets soumis à la sélection du GALPA



Projets proposés à la sélection le 21/03/2025

FA 1 - Dynamique économique des filières pêche et aquaculture

- > Dynamiser une filière d'économie circulaire - du déchet à la ressource
- > Accompagner durablement les productions et valoriser l'identité maritime du territoire
 - *CRC 17** - ALGOSTREA Culture de l'algue rouge *Porphyra Purpurea* sur concession ostréicole en Charente-Maritime

FA 2 - Qualité environnementale des filières pêche et aquaculture

- > Accroître la résilience et l'adaptation des filières face aux effets du changement climatique
- > Maintenir une bonne qualité des eaux, dénominateur commun de toutes les activités littorales
 - *Département 17** - Actions de sensibilisation et d'éducation aux bonnes pratiques environnementales au sein des ports départementaux (ajourné lors du GALPA du 11/10/2024)

En
construction

Soumis à la
sélection

Département 17
Sensibilisation
Port

CRC 17
ALGOSTREA

Sélectionné - En
attente de dépôt

Port Cotinière
Circuit
découverte

PNM EGMP
SENSIBIOD

En cours
d'instruction

CAPENA
AROSE
CP : 17/03/2025

TMC / ADEI
Chaine de broyage
CP : 19/05/2025

CAPENA
ORION

QUALYSE
PREDICTO

CDPMEM 17
EPEEC

En cours de
conventionnement

En cours de
réalisation

SRST
La Gaurivaudière
CP : 25/03/2024

CARA
Vidéo métiers et
paysages
CP : 13/05/2023

ACRIMA
OPTIMAR
CP : 30/09/2024

GQ HMO
Festival Huitres
CP : 30/09/2024

CRC 17
OTA
CP : 30/09/2024

CARA
Escale Figaro
CP : 4/11/2024

GALPA du
21/03/25

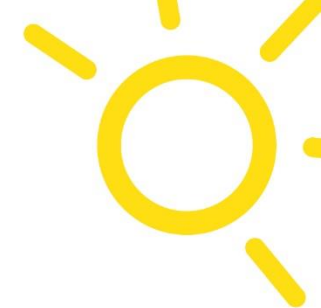
GALPA du
11/10/24

GALPA du
14/06/24

GALPA du
16/02/24

GALPA du
20/10/23

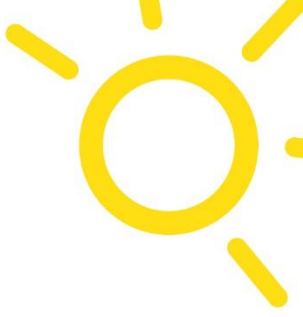
Étude des projets soumis à la sélection du GALPA



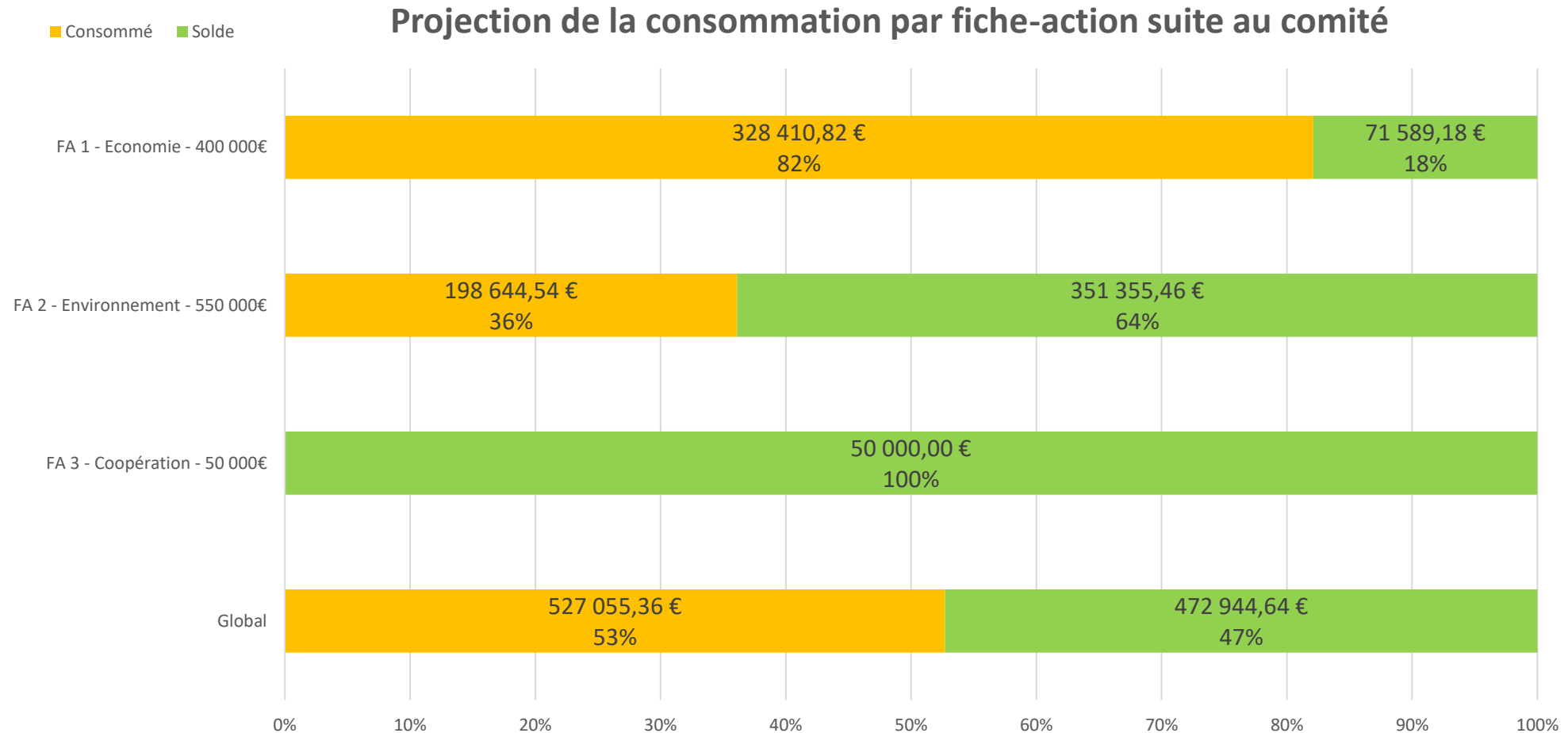
Projection de la consommation de la maquette financière

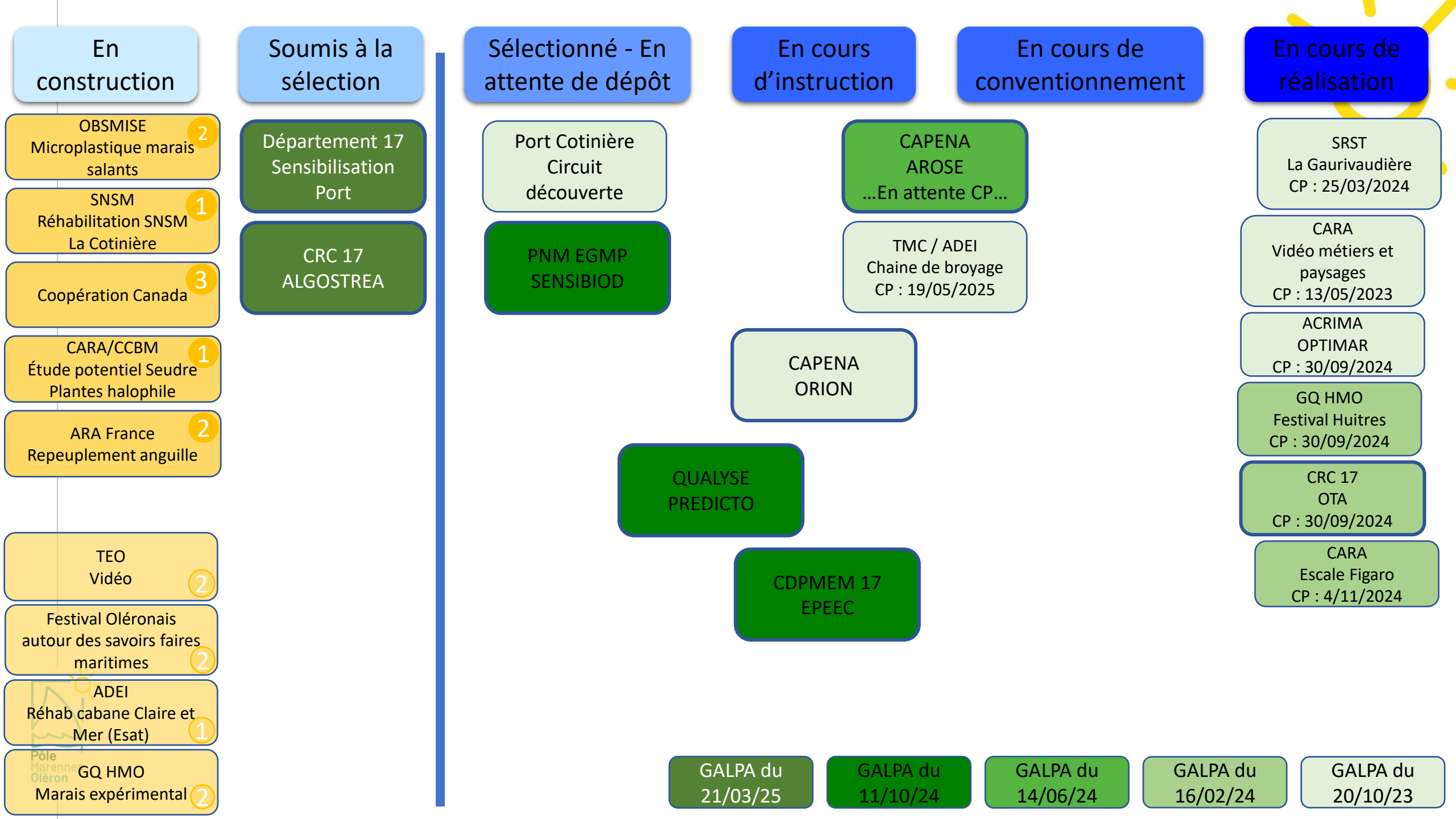
	Comité 1 20/10/23	Comité 2 16/02/24	Comité 3 14/06/24	Comité 4 11/10/24	Comité 5 21/03/25	TOTAL
FA 1 (400 000€)	129 856,01€ 32%	153 554,01€ 38%	0€ 0%	12 556,40€ 3%	32 444,40€ 8%	328 410,82€ 82%
FA 2 (550 000€)	57 129,11€ 10%	0€ 0%	41 242€ 7%	77 073,43€ 14%	23 200€ 4%	198 644,54€ 36%
FA 3 (50 000€)	0€ 0%	0€ 0%	0€ 0%	0€ 0%	0€ 0%	0€ 0%
TOTAL 1 000 000€	186 985,12€ 19% maq	153 554,01€ 15% maq	41 242€ 4% maq	89 629,83€ 9% maq	55 644,40 € 5,5% maq	527 055,36€ 53%

Étude des projets soumis à la sélection du GALPA

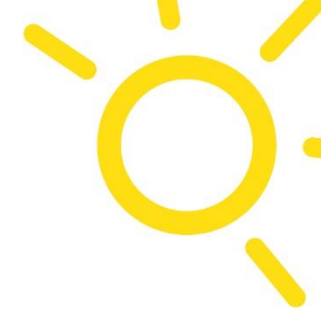


Projection de la consommation de la maquette financière





Projet à venir



Réhabilitation de la SNSM de La Cotinière

- SNSM réhabilitées via fonds région + département + collectivité du territoire concerné pour 1/3 chacune
- 650 000€ de budget global → 216 000€/collectivités
- Début février contact du DLAL par le service FEAMPA pour voir dans quelle mesure le projet peut s'inscrire au sein de la stratégie
- Pas possibilité d'accompagner le projet dans son entièreté mais surement sur une partie des dépenses en particulier et à hauteur d'1/3 des dépenses (216 000€ soit le 80%)
- Assiette éligible à 271 250€ soit 108 500€ de DLAL FEAMPA et 108 500 RNAQ (217 000€ d'aides publiques)

Projet multi filière, d'intérêt public/général, projet très croissance bleue, bénévoles

Fort enjeu car deviendrait un des pôles de formation 17 et 85 pour compléter le maillage national - dynamisme local

Pourrait s'inscrire dans la stratégie FA 1 - valorisation de la culture maritime mais type d'action non fléché

Visibilité de l'action de l'Europe sur les territoires

Marché de travaux divisé en lots

Nécessité de cibler un lot correspondant à l'assiette éligible

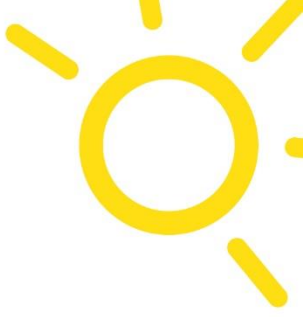
Si sélection nécessite un transfert entre fiche-action (FA2 → FA 1)

FEAMPA en direct intervient sur le financement des navires de sauvetage

Autre dispositif de financement recherché

→ Comment le GALPA souhaite-t-il se positionner vis-à-vis de ce projet ?

Projet à venir



Réhabilitation de la SNSM de La Cotinière

- SNSM réhabilitées via fonds région + département + collectivité du territoire concerné pour 1/3 chacune
- 650 000€ de budget global → 216 000€/collectivités
- Début février contact du DLAL par le service FEAMPA pour voir dans quelle mesure le projet peut s'inscrire au sein de la stratégie
- Pas possibilité d'accompagner le projet dans son entièreté mais surement sur une partie des dépenses en particulier et à hauteur d'1/3 des dépenses (216 000€ soit le 80%)
- Assiette éligible à 271 250€ soit 108 500€ de DLAL FEAMPA et 108 500 RNAQ (217 000€ d'aides publiques)

Si les projets du 21/03/2025 sont sélectionnés :

Solde FA 1 - 71 589,18€

Solde FA 2 - 351 355,46€

Solde FA 3 - 50 000€

Si transfert

FA 1 - 71 589,18€ + 37 000€ = 108 589,18€

FA 2 - 351 355,46 - 37 000€ = 314 355,46€

→ Comment le GALPA souhaite-t-il se positionner vis-à-vis de ce projet ?

Actions de sensibilisation et d'éducation aux bonnes pratiques environnementales au sein des ports départementaux

IDENTIFICATION

Porteur de projet : **Département de la Charente-Maritime**

Siège social : **17 000 La Rochelle**

Date dépôt fiche projet : **20/02/2025 - AR GALPA 20/02/2025**

Coût total IEC

58 000€ HT

FEAMPA sollicité

23 200€
soit 40% du CT

% fiche / % maquette

4% / 2%

INSCRIPTION DANS LA STRATÉGIE

Fiche action : « **Qualité environnementale des filières pêche et aquaculture** »

Obj. opérationnel : **Maintenir une bonne qualité des eaux, dénominateur commun de toutes les activités littorales**

Action : **Communiquer, labelliser et certifier pour la mise en place de pratiques durables (labellisation ports propres)**

DESCRIPTION DU PROJET

Le département de la Charente-Maritime s'engage dans une réflexion en vue de déployer la norme internationale ISO 18725 « Ports Propres », qui vise à la réalisation d'actions à portée environnementale sur les ports (17 critères opérationnels). Les diagnostics ports propres sont en cours de réalisation afin de dresser un état des lieux et d'établir un plan d'actions permettant de répondre aux critères de la certification.

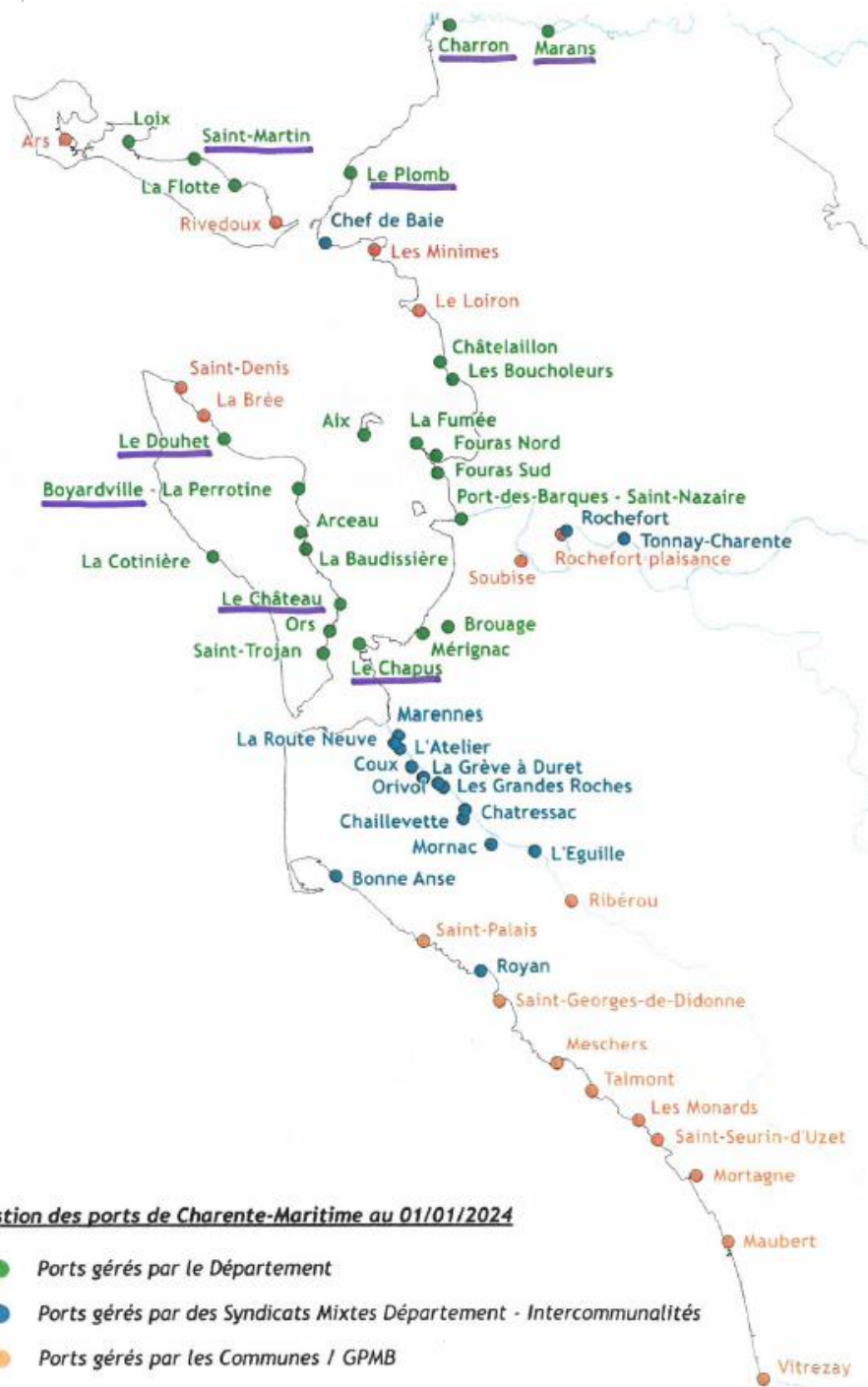
La demande auprès des GALPA concerne l'intégration des enjeux environnementaux par les usagers portuaires via le déploiement d'actions de sensibilisation et d'éducation aux bonnes pratiques environnementales sur les ports identifiés.

Projet sur une période de trois ans (2025-2027), sollicitation des deux GALPA à hauteur de 50/50 car 4 ports de chaque GALPA seront concernés par la démarche.

Projets en trois phases sur chacun des ports : 1) Analyses des problématiques (fonctionnement, usages, spécificités, projets et problématiques environnementales) ; 2) Remise du plan d'actions définitif (en adéquation avec le plan d'action de la démarche ports propres) ; 3) Déploiement des actions à destination des usagers portuaires professionnels ou récréatifs, des commerçants à proximité et du grand public ; 4) Bilan annuel des actions.

Les actions ciblées concernent : économies des ressources en eau et électricité ; pratiques de carénage ; gestion des déchets professionnels ; lutte contre les petites incivilités. L'objectif est donc d'accompagner tous les usagers du port vers des pratiques plus vertueuses.

Projet ajourné au GALPA du 11/10/2024 et reproposé suite au passage du marché, souhaité par les acteurs du GALPA



Ajournement du dossier :

- **IEC** → le GALPA IEC a proposé au porteur de projet de redéposer une fiche projet précisant le cahier des charges de la future prestation ainsi que de retravailler avec les filières pêche et aquaculture les actions les concernant.
- **LRRA** → Le GALPA LRRA a proposé au porteur de projet de représenter le projet après le résultat du marché public afin de connaitre le prestataire retenu, le montant de la prestation et son détail avec les actions définies dans chacun des ports.
- Vote du GALPA LRRA le 3 avril

Actions de sensibilisation et d'éducation aux bonnes pratiques environnementales au sein des ports départementaux

Calendrier de réalisation : 01/03/2025 à 31/12/2027

Dépenses prévisionnelles		Financeurs prévisionnels			
Prestation (Visites sur site, plan d'actions et déploiement des actions, évaluation)	116 000€	FEAMPA (DLAL) taux fixe à 50% des aides publiques	50%	23 200€	40%
		Région (DLAL)	50%	23 200€	40%
		Sous total public 50 ou 80% CT / 30% privé non PME	100%	46 400€	80%
		Autofinancement* minimum 20%	11 600€		20%
TOTAL HT TOTAL GALPA IEC	116 000€ 58 000€	TOTAL	58 000€		100%

Remarques relatives au plan de financement :

- Projet mutualisé avec le GALPA LRRRA à hauteur de 50/50 en fonction du nombre de ports concernés par la démarche
- **Projet ayant été revu à la baisse suite au passage du marché 116 000€ au lieu de 180 000€ soit 23 200€ de FEAMPA IEC au lieu de 36 000€**

Actions de sensibilisation et d'éducation aux bonnes pratiques environnementales au sein des ports départementaux

Cotech

23/35

13/20

Porteur

20/35

11/20

- | | | |
|-----------------------------|-------------------------|---|
| ☐ 7 | ☐ 7 | Caractère économie bleue durable du projet / 7pts |
| ☐ 3 | ☐ 3 | Capitalisation territoriale / 7pts |
| ☐ 1 | ☐ 1 | Préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique / 2pts |
| ☐ 10 | ☐ 6 | Plus value du DLAL / 14pts |
| ☐ 2 | ☐ 2 | Réponse aux indicateurs des fiches actions / 2pts |
| ☐ 0 | ☐ 1 | Critères subsidiaires / 3pts |

Les + : S'inscrit pleinement dans la stratégie, action ciblée. S'adresse à tous les usagers des ports y compris le grand public, projet pouvant faire effet tache d'huile

Les - : Pas d'impact sur l'emploi ni la création d'entreprise; non inscrit dans une démarche territoriale.

Remarques comité technique en date du 24/02/2025:

- Projet s'inscrivant au sein de la stratégie du GALPA IEC
- Projet participant à une responsabilisation de l'ensemble des usagers des ports (croissance bleue)
- Démarche qui peut avoir un effet levier sur les autres ports

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'actions réalisées chaque année : 10
- Nombre de ports concernés par les actions : 8
- Nombre de personnes (usagers du port) participant à des animations : 50

Remarques et points de vigilance émis par la Région Nouvelle-Aquitaine (ASI du 26/02/2025):

- Porteur de projet soumis aux règles de la commande publique
- Obligation de publicité

Actions de sensibilisation et d'éducation aux bonnes pratiques environnementales au sein des ports départementaux

Le Président place au vote l'avis technique, le GALPA valide ou non l'avis technique ce qui permet la sélection ou non du dossier (sur la base des 3 critères d'éligibilité et des indicateurs qualitatifs objectifs).

Deux possibilités :

- Soit le GALPA valide la décision du comité technique (dossier éligible) → le dossier est sélectionné
- Soit le GALPA ne valide pas la décision technique → Révision de l'avis technique → Inéligibilité du projet sur la base d'un critère d'éligibilité « bénéfice aux filières P&A » → Non sélection du dossier

Vote - Sur la base de l'avis technique proposant une éligibilité du projet

Pour l'avis technique → Sélection du dossier

Contre l'avis technique → Révision de l'avis technique

*ALGOSTREA : Culture de l'algue rouge *Porphyra Purpurea* sur concession ostréicole en Charente-Maritime *

IDENTIFICATION

Porteur de projet : **Comité Régional de la Conchyliculture Charente Maritime**
Siège social : **17320 MARENNES-HIERS-BROUAGE**
Date dépôt fiche projet : **18/02/2025 - AR GALPA 18/02/2025**

Coût total IEC

81 110.99€ TTC

FEAMPA sollicité

32 444.40€
soit 40% du CT

% fiche / % maquette

8% / 3%

INSCRIPTION DANS LA STRATEGIE

Fiche action : **n°1 « Dynamique économique des filières pêche et aquaculture »**

Obj. opérationnel : **Accompagner durablement les productions et valoriser l'identité maritime du territoire**

Opération : **Accompagner des productions nouvelles**

DESCRIPTION DU PROJET

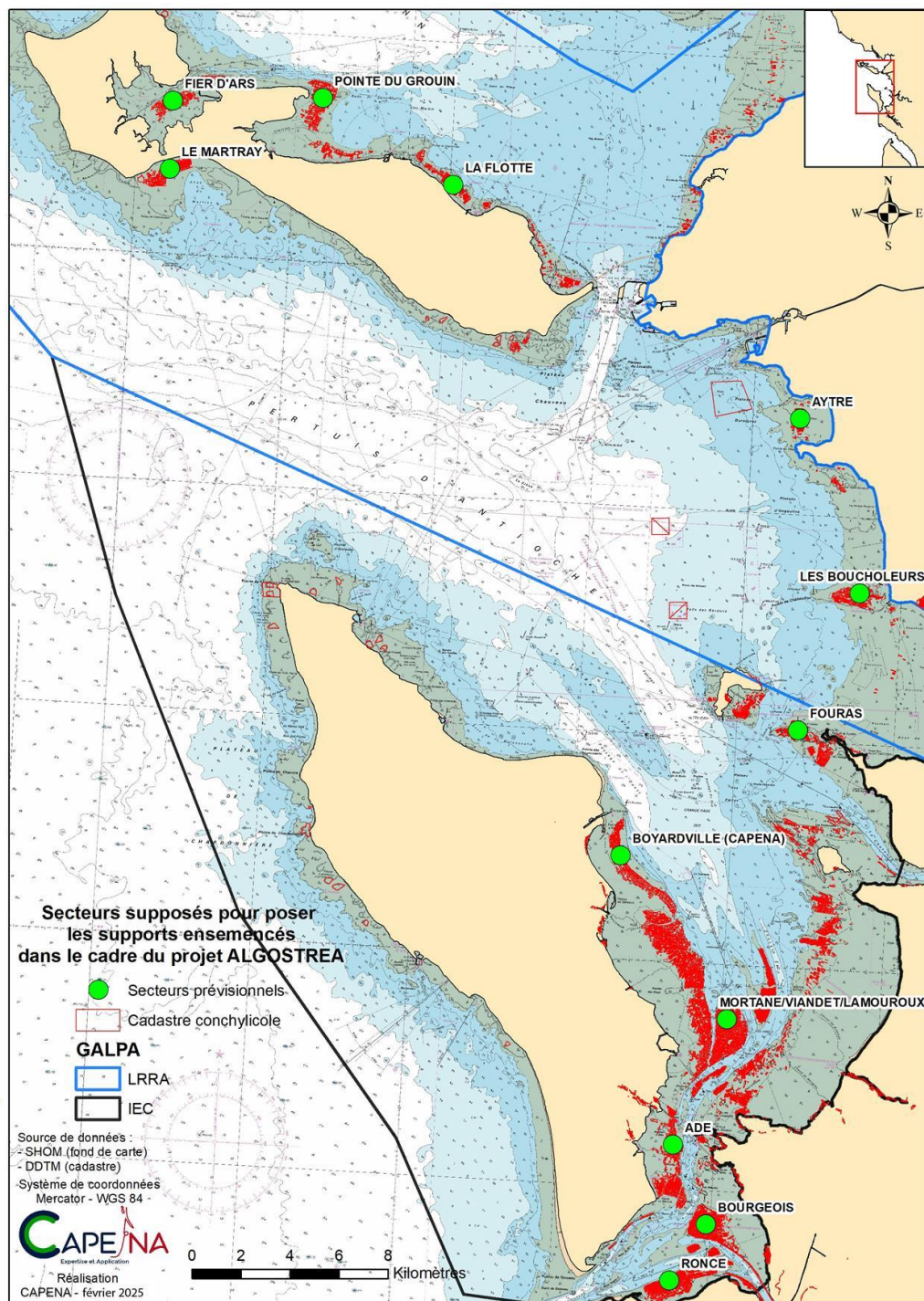
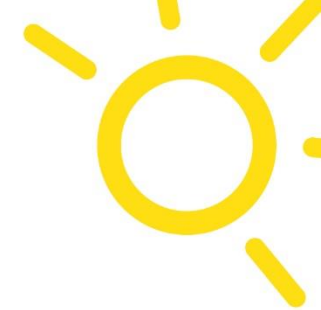
Projet relatif à la culture de l'algue rouge porphyra (feuilles de nori), porté par le CRC 17 et en partenariat avec CAPENA. Bonne dynamique autour de l'algoculture sur le territoire depuis 2017 (étude prospective, potentiel de captage et croissance, guide technique, optimisation moléculaire).

Ce nouveau projet expérimental vise à tester différents types de supports d'ensemencement (cordes, poches, nappes de maillage ostréicole, filets) qui seront mis en culture sur l'estran sur des concessions ostréicoles (12 sites) et sur les parcs expérimentaux de CAPENA pour un suivi scientifique. Une fois le pic de croissance atteint, les supports seront collectés pour tester la mécanisation de la récolte, optimiser la stabilisation/traitement des algues et poursuivre la recherche et le développement sur la transformation du Porphyra. L'idée est de structurer les bases d'une filière durable et opérationnelle en Charente-Maritime. Les voies de valorisation sont nombreuses et diversifiées : alimentation, cosmétique et industrie et la demande nationale est forte.

L'objectif est donc d'offrir une voie de diversification aux ostréiculteurs en démontrant la faisabilité technique de la culture de *Porphyra purpurea* en complément des activités d'élevage ostréicole.

CRC 17 est le chef de file en partenariat avec CAPENA et un prestataire sera missionné sur les techniques des supports ensemencés, la mécanisation de la récolte et la valorisation du produit récolté.

Projet se déroulant à l'échelle du département, mutualisé entre GALPA IEC (50%) et LRRRA (50%) sur la base des sites sur lesquels les supports ensemencés seront placés (2 fois 6 sites).



- 12 sites au total sur le département
- 6 par GALPA
- Clé de proratisation à 50/50

GALPA IEC	GALPA LRAA
ADE	AYTRE
BOURGEOIS	FIER D'ARS
BOYARDVILLE (parc de CAPENA)	LA FLOTTE
FOURAS	LE MARTRAY
MORTANE ou VIANDET ou LAMOUREUX	LES BOUCHOLEURS
RONCE	POINTE DU GROUIN

* **ALGOSTREA** : Culture de l’algue rouge *Porphyra Purpurea* sur concession ostréicole en Charente-Maritime *

Calendrier de réalisation : 01/07/2025 au 31/12/2027

Dépenses prévisionnelles		Financiers prévisionnels			
Frais de personnel (CRC 17, CAPENA) Frais indirects (15% des frais de personnel) Frais de déplacement Prestation de service (ensemencement, récolte et valorisation algues)	35 765,06€	FEAMPA (DLAL) taux fixe à 50% des aides publiques	50%	32 444,40€	40%
	5 364,76€	Région (DLAL)	50%	32 444,40€	40%
	1 092,16€	Sous total public 50 ou 80% CT / 30% privé non PME	100%	64 888,80€	80%
	120 000€	Autofinancement minimum 20%	16 222,20€		20%
TOTAL TTC TOTAL GALPA IEC		162 221,98€ 81 110,99€	TOTAL	81 110,99€	100%

Remarques relatives au plan de financement :

- Projet se déroulant à l’échelle du département, mutualisé entre GALPA IEC (50%) et LRRRA (50%)

* ALGOSTREA : Culture de l'algue rouge *Porphyra Purpurea* sur concession ostréicole en Charente-Maritime *

Cotech

27/35

15/20

Porteur

27/35

15/20

- | | | |
|-----------------------------|--------------------------|--|
| ☐ 7 | ☐ 7 | Caractère économie bleue durable du projet / 7pts |
| ☐ 4 | ☐ 5 | Capitalisation territoriale / 7pts |
| ☐ 1 | ☐ 1 | Préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique / 2pts |
| ☐ 13 | ☐ 12 | Plus value du DLAL / 14pts |
| ☐ 1 | ☐ 1 | Réponse aux indicateurs des fiches actions / 2pts |
| ☐ 1 | ☐ 1 | Critères subsidiaires / 3pts |

Les + : Projet qui s'inscrit au sein de la stratégie du DLAL et qui vient proposer le développement d'une nouvelle filière à forte VA ; Bonne capitalisation territoriale (projet départemental voué à se poursuivre) ; Professionnels associés, projet innovant

Les - : Création d'emploi « seulement » sur la durée du projet ; Absence de communication grand public

Remarques comité technique en date du 24/02/2025 :

- Projet s'inscrivant pleinement dans la stratégie du GALPA IEC.
- Projet très innovant impliquant fortement les filières dans son déroulé.
- Projet venant répondre à une problématique de diversification - enjeu pro

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de professionnels impliqués : 10 au moins
- Production d'algues sur la durée du projet : ½ tonne

Remarques et points de vigilance émis par la Région Nouvelle-Aquitaine (ASI du 25/02/2025) :

- Convention de partenariat à mettre en place CRC 17 /CAPENA
- MAPA pour sélection du prestataire. Porteur de projet soumis aux règles de la commande publique
- Dossier présentant des dépenses de fonctionnement exclusivement
- Obligation de publicité

* ALGOSTREA : Culture de l'algue rouge *Porphyra Purpurea* sur concession ostréicole en Charente-Maritime *

Le Président place au vote l'avis technique, le GALPA valide ou non l'avis technique ce qui permet la sélection ou non du dossier (sur la base des 3 critères d'éligibilité et des indicateurs qualitatifs objectifs).

Deux possibilités :

- Soit le GALPA valide la décision du comité technique (dossier éligible) → le dossier est sélectionné
- Soit le GALPA ne valide pas la décision technique → Révision de l'avis technique → Inéligibilité du projet sur la base d'un critère d'éligibilité « bénéfice aux filières P&A » → Non sélection du dossier

Vote - Sur la base de l'avis technique proposant une éligibilité du projet

Pour l'avis technique → Sélection du dossier

Contre l'avis technique → Révision de l'avis technique

Réseau des GALPA



Dynamique Norovirus - visio GALPA 30 septembre 2024 et 30 janvier 2025

- Quels projets en cours ou à venir, quelle méthode, quels acteurs impliqués ?
- Présentation des projets nationaux - CNC Audrey Lainé
- Future rencontre associant CRC + acteurs de l'eau
- Représentation des GALPA au conseil de filières coquillages

Route des saveurs maritimes

- Départ de Marion CARLES → Marion MIGNOTY

Accueil d'une délégation estonienne le 22 janvier

- Accueil d'une délégation pendant 2h au port de la Rochelle
- Thématique de la pêche à la civelle et anguille
- Sollicitation ARA France, CRPMEM et CDPMEM
- Échanges riches et pouvant mener à un projet...

FISATUR

- Coopération FEAMPA avec le Portugal sur la valorisation du patrimoine P&A à travers des démarches touristiques (incubateur, innovation, partage de bonnes pratiques, coopération)
- Escale/Étapes avec ateliers, porteur de projet et présentation de projet (RSM)
- Abandon de l'escale suite à un budget revu à la baisse



Calendrier futur



- 5 mai - Deadline réception fiche projet
- Semaine du 19 au 23 Mai - Comité technique
- **20 juin - GALPA (secteur Oléron)**



En 2025...



Journée thématique - Juin ou septembre 2025

Impact du changement climatique sur les filières bleues et moyens d'actions

Temps 1 : Se construire un socle de connaissances communes

- Richesse de notre milieu et les services rendus permettant le développement des filières
- Les impacts attendus du changement climatique

Temps 2 : Travailler conjointement sous la forme d'ateliers participatifs

- De quoi dépendons-nous, quelles fragilités attendues ?
- Qu'est ce qui fait la robustesse des filières ?
- Sur quoi peut-on agir ? Quelles sont les marges de manœuvres et opportunités à saisir, à anticiper ?

→ Objectif est de dynamiser le dépôt de projets sur la FA 2



En 2025...



Évaluation à mi-parcours

Questionnaire d'évaluation prêt à être envoyé.

Questionnements sur le fonctionnement global du GALPA :

La stratégie du GALPA - Modifier la convention

Le fonctionnement du GALPA - Réinterroger le règlement intérieur

La sélection - Revoir les outils

→ Sentez vous libre de dire ce qui ne fonctionne pas, ce qui pourrait être amélioré. La critique est constructive !



Merci à toutes et tous

